

Strasbourg, 28 janvier 2015

Greco (2014) 18F

**66<sup>e</sup> Réunion plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 8-12 décembre 2014)

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

## I. Ouverture de la réunion

1. La 66<sup>e</sup> Réunion plénière est présidée par Marin MRČELA (Croatie), Président du GRECO, qui ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants, notamment aux représentants nouvellement nommés. La Plénière salue M. Jean Bour, Chef de la délégation du Luxembourg, qui quitte le GRECO. M. Bour, l'un des représentants de très longue date au GRECO, était fort apprécié pour la solidité de son jugement et sa capacité à ramener des questions complexes à l'essentiel. La Plénière regrettera de ne plus bénéficier de sa contribution aux travaux du GRECO. La Plénière salue par ailleurs M. Don O'Floinn, Chef de la délégation des Pays-Bas, et M. Mete Demirci, représentant de la Turquie, qui quittent également le GRECO.
2. La liste des participants figure à l'Annexe I.

## II. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II. L'échange de vues (point 13) avec le Directeur du Secrétariat Général de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est ajourné à une prochaine réunion du fait de problèmes de déplacement.

## III. Points pour information

4. Il est demandé aux délégations de consulter en particulier les informations présentées dans le rapport de la 70<sup>e</sup> réunion du Bureau (document Greco (2014) 16F).

### *Le Président*

5. Le Président a fait une allocation lors de la 3<sup>e</sup> Assemblée des Parties de l'IACA (*International Anti-Corruption Academy*) à Bakou, du 19 au 21 novembre 2014. À cette occasion, il a salué l'IACA pour son important programme d'éducation et de recherche anti-corruption. Le GRECO entretient des liens étroits avec l'IACA, qui a le statut d'observateur auprès de lui.
6. À la réunion informelle entre les présidents des mécanismes de monitoring du Conseil de l'Europe et le Secrétaire Général, qui s'est déroulée le 2 décembre, le Président a rendu compte du cadre pour un *dialogue ciblé ad hoc* mis en place par le GRECO (voir GRECO (2014) 10F final) pour répondre à l'appel lancé par le Secrétaire Général afin que les organes de suivi et consultatifs adaptent leurs pratiques opérationnelles pour que le Conseil de l'Europe soit en mesure de répondre plus rapidement et plus efficacement à des situations urgentes et à des demandes urgentes de la part d'États membres. Le Secrétaire Général a pris note du fait que, même si le GRECO accepte qu'il faille à l'occasion agir rapidement, il préfère de loin traiter ces cas dans le contexte de ses procédures établies d'examen par les pairs. Le Président a également souligné que les multiples couches de validation des résultats et la forte appropriation des processus au sein du GRECO entraînent que les recommandations formulées par ce dernier sont soigneusement adaptées pour cibler des besoins très spécifiques identifiés dans un État membre.
7. *L'enquête du PNUD sur les femmes et les hommes dans la fonction publique* conçue par le Centre régional de Bratislava pour l'Europe du PNUD et la CEI en 2013 tente de mesurer les perceptions des vulnérabilités et des risques pour les femmes et les hommes associés à la transparence, à la responsabilité et à la corruption dans la fonction publique. Le PNUD a donné son accord pour que la participation à l'enquête soit ouverte à tous les États membres du GRECO. Le Président encourage les membres à y participer, car cela permettra au GRECO d'avoir accès aux données primaires et de compléter ses propres constats tirés du Deuxième Cycle d'Évaluation et de ses travaux sur les questions de genre et la corruption. Cela devrait aussi donner davantage de visibilité aux travaux du GRECO et

créer des synergies entre les deux organisations. Les deux grandes questions posées portent sur la manière dont les employés de la fonction publique hommes et femmes perçoivent et vivent la transparence, la responsabilité et la corruption sur le lieu de travail et les impacts différenciés d'un manque de transparence et de la corruption sur le recrutement et l'évolution de carrière de ces femmes et hommes. Mme Helena Lišuchová, Rapporteuse du GRECO pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Vita Habjan Barborič, membre du Bureau (Slovénie) et Mme Liubov Samokhina, du Secrétariat, ont apporté des contributions à la méthodologie et seront invitées à participer à la formulation des conclusions et recommandations.

8. Pour le débat ouvert prévu à la présente réunion sur le *Cinquième Cycle d'Evaluation* du GRECO (point 10 – voir paragraphe 37), un document émanant des échanges de vues initiaux du Bureau sur de possibles options pour le thème du nouveau cycle a été distribué à tous les représentants du GRECO (Greco (2014) Misc 2F révisé). Comme demandé par plusieurs délégations lors de la précédente réunion plénière, des questions de méthodologie et de procédure pourront également être soulevées. Toutes les délégations sont invitées à saisir cette occasion pour s'exprimer, faire des propositions et exprimer toute préoccupation spécifique qu'elles pourraient avoir. Le Bureau s'est réjoui de tenir un débat aussi ouvert que possible aussi tôt dans le processus de réflexion et s'est à dessein abstenu de recommander un quelconque ordre de priorité dans les options thématiques présentées.

***Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes – Mme Helena Lišuchová (République tchèque)***

9. La Rapporteuse pour l'égalité entre les femmes et les hommes et Mme Liubov Samokhina, du Secrétariat, seront heureuses de fournir de plus amples informations à toute délégation qui serait intéressée pour participer à *l'enquête du PNUD sur les hommes et les femmes dans la fonction publique*, que le Président a présentée.

10. La Rapporteuse a exposé lors d'une réunion de la Commission du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) les résultats préliminaires tirés des réponses des délégations du GRECO au questionnaire sur la dimension de genre de la corruption. Elle présentera un rapport au GRECO début 2015 sur ces résultats et sur ses activités en tant que Rapporteuse pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La GEC a salué l'approche du GRECO concernant la mise en œuvre de la Stratégie de l'Organisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a en particulier relevé les informations recueillies concernant les parlements nationaux et a suggéré que la collecte de données soit étendue pour couvrir aussi les pouvoirs locaux.

***Le Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe***

11. M. Jan Kleijssen félicite le GRECO d'avoir élaboré une politique pour développer ses capacités de réaction rapide dans le cadre des suites données au Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il a été reconnu que les urgences en matière de droits de l'homme que les organes de suivi de conventions sœurs peuvent être appelés à traiter seront par nature quelque peu différentes des questions qui pourraient être portées à l'attention du GRECO. Toutefois, le dialogue ciblé ad hoc envisagé par le GRECO pour traiter des questions pressantes hors des cycles de son activité normale de suivi est une étape très importante qui montre que le GRECO n'hésite pas à prendre des initiatives si les circonstances l'exigent. En mai, le Secrétaire Général rendra compte à la Session ministérielle des diverses propositions et mesures prises par les organes de suivi du Conseil de l'Europe.

12. Le GRECO est également félicité pour la manière dont il traite les aspects de genre de la corruption en réponse à la Stratégie du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes –

d'autres s'inspirent désormais de son approche. Ces résultats très intéressants prouvent l'intérêt d'analyser des questions qui, à première vue, sembleraient ne pas être spécifiquement pertinentes dans certains domaines de travail. L'expérience du GRECO sert donc à persuader d'autres organes qui pourraient être encore réticents qu'il peut être intéressant de regarder les choses sous un angle nouveau.

13. Le Directeur déclare que, jusqu'ici, l'angle thématique choisi par le GRECO pour ses cycles d'évaluation traite de préoccupations profondes de la société et revêt une pertinence politique forte. On le voit bien à l'impact dans les États membres des rapports du GRECO sur le financement politique et des discussions durant ses présentes sessions. Le Directeur est donc persuadé que les choix à faire pour le Cinquième Cycle seront également pertinents et que les résultats des travaux du GRECO resteront par là-même au tout premier plan du débat politique dans ses États membres.

14. Enfin, il évoque le document sur la Vision stratégique publié par le Secrétaire Général lors de la prise de fonctions pour son second mandat (distribué aux délégations du GRECO à la réunion plénière précédente) qui souligne une fois encore la grande importance qu'il attache au GRECO et, en particulier, à la question de l'adhésion de l'UE à ce dernier. Sur ce point, lors d'une réunion un peu plus tôt avec des représentants de la Présidence italienne et de la Commission européenne, le Conseil de l'Europe a été informé que les consultations requises qui se déroulent en ce moment au sein des institutions de l'UE dans cette perspective vont prendre un peu plus de temps que le délai annoncé au départ.

#### *Le Secrétaire exécutif*

15. Le ministère des Finances de la République tchèque envisage d'organiser en coopération avec des partenaires internationaux, dont le Conseil de l'Europe, une conférence internationale anti-corruption en juin 2015, avec un soutien financier apporté par les programmes de subventions de la Norvège et de l'Espace économique européen (*Norway Grants* et *EEA Grants*). Il est prévu de couvrir une large gamme de thèmes, depuis le blanchiment d'argent jusqu'à la réforme de l'administration publique, aux politiques spécifiques de lutte contre la corruption et éventuellement aussi au financement des partis politiques, et des liens seront faits avec la situation spécifique en République tchèque. Le Secrétariat du GRECO sera sans aucun doute invité à proposer des orateurs mais, du fait des contraintes de temps, il sera difficile de s'impliquer davantage dans l'organisation d'un événement d'importance majeure tel que celui-ci.

16. Certains projets de rapports de conformité ayant déclenché des discussions en plénière, le Bureau a été amené à clarifier davantage les conditions qu'un projet de législation doit remplir pour qu'une recommandation soit jugée comme « partiellement mise en œuvre ». Le GRECO (les rapporteurs et la plénière) doit toujours être en mesure d'examiner les projets de législation et d'évaluer la crédibilité globale dans le contexte du processus législatif du pays concerné. Outre la pertinence de fonds des projets de législation, il est essentiel d'établir qu'il émane de l'autorité compétente qui l'a avalisé et qu'il est accessible au public.

17. Le Bureau a également discuté de la poursuite de la coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Deux axes principaux seront privilégiés : premièrement, mieux utiliser la Plateforme anti-corruption de l'APCE en participant plus fréquemment aux futures auditions et en suggérant des thèmes pour ces dernières, deuxièmement en communiquant aux délégations nationales auprès de l'APCE des informations sur les travaux du GRECO sur le pays concerné.

18. Pour ce qui est de la faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE 173) qui couvrirait le secteur à but non lucratif, le CDPC (67<sup>e</sup> Session plénière, 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2014) a examiné le point de vue du GRECO (GRECO (2014) 11F) selon lequel « il serait

hautement souhaitable dans la perspective du GRECO que le CDPC commande une étude de faisabilité (ou constitue un groupe de travail) sur l'intérêt de modifier la Convention ou de la compléter par un protocole additionnel en vue de couvrir le secteur non lucratif qui, jusqu'à présent, n'a guère bénéficié d'attention en termes de risques de corruption et de cadre juridique applicable (par exemple, associations privées, y compris celles opérant au niveau international, fondations, syndicats, associations caritatives, églises participant à la prestation de services dans la collectivité, etc.) ». Le CDPC a néanmoins décidé de s'en tenir à sa conclusion antérieure selon laquelle dans la majorité des pays, les pratiques corrompues dans le secteur à but non lucratif sont couvertes par la législation existante, tout en laissant la porte ouverte au GRECO pour que celui-ci puisse à tout moment revenir avec un nouvel avis raisonné sur la nécessité d'un protocole additionnel. Le GRECO pourrait choisir de le faire à l'avenir à la lumière de l'expérience acquise en lien avec la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215).

19. Des copies de la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des lanceurs d'alerte et de son exposé des motifs (CM/Rec(2014)7) sont mises à disposition.

#### **IV. Quatrième Cycle d'Évaluation**

Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs

##### *Procédures d'évaluation*

20. Selon la procédure pour l'examen détaillé par la plénière des projets de rapports d'évaluation, des paragraphes repérés à l'avance par l'Équipe d'évaluation, les autorités ou le Secrétariat sont lus in extenso par le Président et discutés par les experts des délégations de tous les États membres du GRECO constituant la plénière, avec la participation de l'Équipe d'évaluation qui a réalisé la visite dans le pays et contribué à l'élaboration du projet de rapport. Les délégations peuvent aussi prendre la parole pour ouvrir le débat sur toute autre partie d'un projet de rapport. Avant d'adopter formellement le texte, la plénière procède à une deuxième lecture des révisions effectuées à la lumière de la première lecture.

21. Le GRECO adopte les Rapports d'Évaluation du Quatrième Cycle – comprenant des recommandations formelles – sur la **Lituanie** (Greco Eval IV Rep (2014) 5F – en attente de publication) et **Malte** (Greco Eval IV Rep (2014) 4F – en attente de publication). L'échéance pour la soumission de Rapports de situation sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations est fixée dans les deux cas au 30 juin 2016.

##### *Procédures de conformité*

22. Dans le premier ensemble de rapports de conformité à avoir été adoptés au cours du Quatrième Cycle d'Évaluation, le GRECO s'est prononcé sur le niveau de conformité des États membres avec ses recommandations. Un Rapport de situation soumis par les autorités de l'État membre concerné sert de base pour les appréciations. Les Rapporteurs désignés par d'autres États membres sont associés à la préparation des projets de rapport présentés à la plénière.

23. Les Rapports de Conformité du Quatrième Cycle sur la **Pologne** (Greco RC-IV (2014) 1F – en attente de publication) et le **Royaume-Uni** (Greco RC-IV (2014) 3F – publié le 19 janvier 2015) sont adoptés et l'échéance pour la soumission de Rapports de situation sur les mesures supplémentaires prises pour mettre en œuvre les recommandations est fixée dans les deux cas au 30 juin 2016.

##### **Procédures en vertu de l'article 32 – non-conformité**

24. Dans le Rapport de Conformité du Quatrième Cycle sur la **Slovénie** (Greco RC-IV (2014) 2F – en attente de publication), le GRECO conclut que le niveau de conformité avec ses recommandations est

« globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 de son Règlement intérieur. L'article 32 est donc appliqué et, conformément au paragraphe 2(i) de cet article, les autorités de la Slovaquie se voient demander de soumettre d'ici le 30 juin 2015 un rapport de progrès dans la mise en œuvre des recommandations.

### *Rapporteurs*

25. La liste des pays rapporteurs pour les procédures de conformité du Quatrième Cycle concernant l'Albanie, la Belgique, la Croatie, le Danemark, la France, la Norvège, la République slovaque, l'Espagne, la Suède et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Greco Eval IV (2014) 13) est approuvée.

## **V. Troisième Cycle d'Evaluation**

Thème I « Incriminations » / Thème II « Transparence du financement des partis politiques »

26. Dans un ensemble de rapports de conformité et de rapports de conformité intérimaires – en cas d'application de l'article 32 – examinés par la plénière, le GRECO se prononce sur le niveau de conformité des États membres avec ses recommandations. Un Rapport de situation soumis par les autorités de l'État membre concerné sert de base à l'appréciation. Des rapporteurs désignés par d'autres États membres sont associés à la préparation des projets de rapports soumis à la plénière.

### *Procédures de conformité*

27. Il est mis fin aux procédures de conformité du Troisième Cycle par l'adoption des rapports suivants : le 2<sup>e</sup> Rapport de Conformité sur l'**Arménie** (Greco RC-III (2014) 26F – publié le 16 décembre 2014), le 2<sup>e</sup> Rapport de Conformité sur le **Monténégro** (Greco RC-III (2014) 17F – publié le 19 janvier 2015) et un Addendum au 2<sup>e</sup> Rapport de Conformité sur les **Pays-Bas** (Greco RC-III (2014) 27F – publié le 15 décembre 2014). De plus, le GRECO prend note de l'intention des autorités néerlandaises de rendre compte à une future réunion de la plénière (au point 4) de tous progrès supplémentaires liés à la mise en œuvre des réformes en cours dans le domaine du financement politique, notamment au niveau local.

### *Procédures article 32 – non-conformité*

28. Dans le 2<sup>e</sup> Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la **Roumanie** (Greco RC-III (2014) 22F – en attente de publication), le GRECO conclut que le niveau de conformité avec les recommandations est « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 du Règlement intérieur. L'article 32 est donc appliqué et, conformément à son paragraphe 2(i), il est demandé aux autorités de la Roumanie de soumettre, au plus tard le 30 juin 2015, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations

29. Dans ses 2<sup>es</sup> Rapports de Conformité *intérimaires* du Troisième Cycle sur la **République tchèque** (Greco RC-III (2014) 28F – en attente de publication) et la **France** (Greco RC-III (2014) 29F – en attente de publication) ainsi que dans son Rapport de Conformité *intérimaire* du Troisième Cycle sur la Turquie (Greco RC-III (2014) 24F – en attente de publication), le GRECO conclut que le niveau de conformité avec ses recommandations reste « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 du Règlement intérieur. L'application de l'article 32 est donc maintenue et, conformément au paragraphe 2(i) de cet article, il est demandé à ces trois États membres de soumettre, au plus tard le 30 septembre 2015, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens.

30. De plus, il est décidé, conformément au paragraphe 2 (ii) b) de l'article 32, que le Président du Comité statutaire sera invité à envoyer des lettres aux Représentants permanents de la République tchèque et de la France auprès du Conseil de l'Europe soulignant la nécessité d'agir avec détermination

au niveau national pour marquer le plus tôt possible des progrès tangibles. Pour ce qui est de la Turquie, conformément au paragraphe 2 (ii) a) de l'article 32, le GRECO décide que son Président enverra une lettre – avec copie au Président du Comité statutaire – au Chef de la Délégation de la Turquie soulignant là aussi la nécessité de prendre des mesures.

31. Avec l'adoption du 4<sup>e</sup> Rapport de Conformité intérimaire du Troisième Cycle sur la **Suède** (Greco RC-III (2014) 30F – publié le 15 décembre 2014), le GRECO met fin à l'application de l'article 32 à l'égard de cet État membre. Conformément à l'article 31, paragraphe 8.2, il est demandé au Chef de délégation de soumettre, au plus tard le 30 septembre 2015, un complément d'informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations.

### *Évaluateurs et Équipes d'évaluation*

32. La composition des équipes d'évaluation chargées des évaluations du Troisième Cycle des États membres ayant adhéré le plus récemment au GRECO – Belarus, Liechtenstein et Saint Marin – (Greco Eval III (2014) 1 Rev) est approuvée

## **VI. Publication, traduction et disponibilité des rapports adoptés ([www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco))**

33. À la suite de décisions antérieures visant à donner aux travaux du GRECO une plus grande visibilité, il est rappelé aux membres les modalités à suivre lors de la publication d'un rapport adopté<sup>1</sup>.

34. Le Président relève que le manque de suivi dans la composition de la délégation du Belarus aux réunions plénières du GRECO rend la communication difficile et souligne qu'il est tout à fait insatisfaisant que ce pays n'ait pas encore adhéré à la politique de transparence du GRECO, la publication du premier Rapport d'Évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur le Belarus<sup>2</sup> (adopté en juin 2012) et du Rapport de Conformité ultérieur des Premier et Deuxième Cycles conjoints (adopté en juin 2014) n'ayant pas encore été autorisée.

## **VII. Présentation par une Délégation de la Norvège – Portail des Partis politiques (PPP)**

35. Une délégation de la Norvège présente à la plénière un nouvel outil web – le PPP – développé pour traiter les demandes et versements de subventions publiques et pour la collecte, le suivi de la gestion et la publication des comptes financiers des 20 partis politiques du pays et de leurs 3 380 entités subordonnées. En 2011, des dispositions ont été incluses dans la Loi sur les partis politiques (LPP) en vue d'établir un système distinct de comptabilité et de tenue de livres pour les partis et leurs entités, reposant sur les principes de la Loi sur la comptabilité (LC), mais qui donne un format et des conseils clairs aux partis et entités afin que ceux-ci s'acquittent de leurs obligations de publication des comptes et de transparence sans avoir à disposer de compétences particulières en comptabilité. Ces obligations, élargies en réponse à des recommandations du GRECO issues du Troisième Cycle d'Évaluation, s'appliquent à tous les partis et à leurs entités. Le PPP est le fruit d'une collaboration entre le Bureau du Gouverneur du comté de Sogn og Fjordane, dont l'outil de gestion des subventions publiques a été étendu pour couvrir toute la Norvège, et le Bureau norvégien de la statistique.

---

<sup>1</sup> Le GRECO demande à ses membres :

- de fixer une même date de publication avec le Secrétariat
- d'indiquer clairement la date d'adoption et la date de publication sur la page de couverture
- de rendre la version dans la langue nationale publique et facilement accessible sur un site web national
- de notifier le Secrétariat de l'emplacement où le rapport peut être consulté en lui communiquant le lien internet
- d'inclure un lien sur le site web national vers les versions dans les deux langues officielles sur le site web du GRECO.

<sup>2</sup> En février 2014, le GRECO a exceptionnellement publié un résumé du Rapport d'évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur le Bélarus dans une tentative de paver la voie à la publication du rapport intégral, qui ne peut intervenir qu'avec l'autorisation des autorités nationales : [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/news/news\(20140203\)eval1&2belarus\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/news/news(20140203)eval1&2belarus_FR.asp)

36. Le PPP comprend des fonctionnalités qui encouragent la télé-déclaration plutôt que la déclaration sur papier, par exemple des formulaires qui filtrent automatiquement les questions ne s'appliquant pas à une entité donnée et procèdent automatiquement à des calculs et vérifications mathématiques. Afin de garantir que les données relatives aux entités choisissant de rendre leurs comptes en version papier puissent être accessibles au public, il est prévu des questionnaires à lecture optique et les réponses sont scannées ou entrées manuellement dans le PPP. Le non-enregistrement en ligne est un délit, et l'obtention de subventions publiques est soumise au respect des obligations de reddition des comptes. Le portail a été conçu pour faciliter grandement le contrôle, par exemple concernant des dons illégaux, à la fois par les autorités et par les partis eux-mêmes, par les médias et le public. Le flux d'informations, la prise de décision et l'audit sont facilités du fait que le ministère concerné, les 19 bureaux de Gouverneurs de compté, le PPAC (autorité de surveillance/contrôle) et le Comité d'audit des partis peuvent interagir avec le portail.

### **VIII. Cinquième Cycle d'Évaluation**

37. Une brève présentation des options thématiques possibles (Greco (2014) Misc 2F Révisé) a été communiquée par le Bureau pour servir de base à cette première discussion ouverte. Afin de ne pas orienter le débat, le Bureau n'a pas communiqué d'ordre de priorité ou d'analyse des dispositions et normes qui pourraient être jugées appropriées pour chaque option. Les travaux préparatoires à ce nouveau cycle se poursuivront tout au long de 2015. Le Secrétariat est chargé de refléter les divers éléments de la discussion et de répondre aux demandes spécifiques formulées par des délégations – notamment le référencement des normes anti-corruption contraignantes/non contraignantes et le fait de garder à l'esprit les « fonctions » du GRECO telles qu'énoncées à l'article 2 de son Statut – dans une version actualisée du document « Options thématiques pour le Cinquième Cycle d'Évaluation » pour examen par le Bureau avant soumission à la prochaine réunion plénière pour débat complémentaire.

### **IX. Développements/événements d'actualité dans les États membres en matière de lutte contre la corruption**

38. Une synthèse des informations fournies par des délégations sous ce point (point 4) figure dans l'Addendum au présent rapport (Greco (2014) 18 Addendum – anglais seulement).

39. Le GRECO note avec préoccupation les informations actualisées communiquées par la Délégation de la Lettonie concernant le possible démantèlement du Bureau de la prévention et de lutte contre la corruption (KNAB). À la date de la présente plénière, aucune réponse n'a encore été reçue du gouvernement de la Lettonie à la lettre sur cette question adressée par le Secrétaire Général au Premier Ministre le 3 novembre 2014. Le GRECO souligne dans sa décision que le Rapport sur le Quatrième Cycle d'Évaluation contient une recommandation spécifique pour que la Lettonie renforce l'indépendance du KNAB afin de garantir que celui-ci puisse remplir ses fonctions de manière indépendante et impartiale – la conformité avec cette recommandation sera évaluée par le GRECO à sa prochaine réunion plénière (GRECO 67, mars 2015).

### **X. Programme d'activités 2015**

40. Le Secrétaire Exécutif remercie ceux des membres qui doivent recevoir une équipe d'évaluation en 2015 pour leurs réponses très constructives aux propositions de dates pour les visites soigneusement élaborées par le Secrétariat. La planification de la séquence des travaux du GRECO est un exercice compliqué, dicté à bien des égards par des contraintes échappant au contrôle du Secrétariat. Le GRECO adopte son Programme d'Activités pour 2015 (Greco (2014) 15F Final), dans lequel il reconnaît qu'une certaine souplesse doit impérativement être conservée dans son calendrier afin de répondre de manière appropriée à des impératifs de planification imprévus au moment de l'adoption de ce document. En particulier, il est possible que certains de ses rapports doivent être préparés pour adoption après l'échéance statutaire et les rapports *intérimaires* en cas de non-

conformité se verront accorder la priorité. De plus, le GRECO réitère son objectif de coopération renforcée avec l'Union européenne, estimant que l'adhésion de l'UE au GRECO constituerait une opportunité unique de renforcer la cohérence et par là-même l'efficacité de la lutte contre la corruption en Europe.

## **XI. Divers**

### *Journée internationale de lutte contre la corruption*

41. Le Président a publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre) dont le texte est reproduit à l'Annexe III.

### *Corruption et Sport*

42. Les Délégations ont reçu le Rapport de la 13<sup>e</sup> Conférence des Ministres du Conseil de l'Europe responsables du sport (Macolin, Suisse, 18 septembre 2014) selon lequel le Comité des Ministres pourrait « d'ores et déjà envisager de charger le GRECO et le Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC) de coopérer avec l'APES [Accord partiel élargi sur le sport] sur une éventuelle révision des normes anti-corruption relatives à la bonne gouvernance dans le sport aux niveaux régional et international, tout en s'attachant à d'éventuelles lacunes dans les lois existantes, selon les modalités énoncées dans la Résolution n° 1 [sur la corruption dans le sport] ».

43. Dans la Résolution n° 1, les ministres invitent l'APES à porter à l'attention du GRECO et du CDPC les lacunes éventuelles des mécanismes et lois anti-corruption existants afin de prévenir et de combattre les pratiques de corruption dans le sport, et à assurer la liaison avec le GRECO dans le cadre d'une éventuelle révision des normes anti-corruption ayant trait à la bonne gouvernance dans le sport aux niveaux régional et international. Le GRECO prend note de la Résolution (voir Annexe IV) transmise par le Comité des Ministres (1213<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres – 26 novembre 2014) pour information et pour que le GRECO (et d'autres organes compétents) en prennent compte dans leurs futurs travaux. Le GRECO n'ayant pas été consulté auparavant sur la résolution, le Secrétaire Exécutif propose que les implications pour le GRECO soient examinées dans le cadre de consultations directes entre ce dernier et l'APES au moment opportun, ce qui ne soulève aucune objection.

## **XII. Adoption de décisions**

44. Les décisions de la 66<sup>e</sup> Réunion plénière sont adoptées telles qu'elles figurent dans le document Greco (2014) 17F.

## **XIII. Prochaines réunions**

45. À l'invitation des autorités de la Slovénie, le Bureau tiendra sa 71<sup>e</sup> réunion à Ljubljana le 20 février 2015. La 67<sup>e</sup> Réunion plénière du GRECO se tiendra à Strasbourg du 23 au 27 mars 2015.

**ANNEXE I**  
**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA / ALBANIE**

Ms Edlira NASI

**Apologised / excusée**

Inspector/Coordinator, Unit for Internal Administrative Control and Anti-Corruption, General Directorate of Legal Issues, Monitoring of Programmes and Anti-corruption, Prime Minister's Office

**ANDORRA / ANDORRE**

**Apologised / excusée**

**ARMENIA / ARMENIE**

Mr Arthur OSIKYAN (Head of delegation)

Head of the Criminal-Executive Department, Ministry of Justice

Mr Karen GEVORGYAN

Deputy Dean of International Relations, Faculty of Law, Yerevan State University

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Mr Christian MANQUET (Head of delegation)

**Vice-President of GRECO / Vice-président du GRECO**

Head of Department, Directorate for Penal Legislation, Ministry of Justice

**AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN**

Mr Elnur MUSAYEV

Senior Prosecutor, Anticorruption Directorate, General Prosecutor's Office

**BELARUS**

Ms Maryna ZHDANAVA

Chief Specialist of the International Legal Department, Prosecutor General's Office of the Republic of Belarus

**BELGIUM / BELGIQUE**

M. Frederik DECRUYENAERE (Chef de délégation)

Attaché au Service des Infractions et Procédures Particulières, Service Public Fédéral Justice (SPF Justice)

M Guido HOSTYN

Premier conseiller de direction, Secrétaire de la Commission de contrôle des dépenses électorales, Sénat

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Vjekoslav VUKOVIC (Head of delegation)

Assistant Minister, Sector for Fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs Abuse, Ministry of Security

**BULGARIA / BULGARIE**

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation)

State Expert, Criminal Law Division, Directorate of International Cooperation and European Affairs, Ministry of Justice

**CROATIA / CROATIE**

Mr Marin MRČELA

**President of GRECO / Président du GRECO**

Justice at the Supreme Court

Mr Dražen JELENIĆ (Head of delegation)

Deputy State Attorney General

**CYPRUS / CHYPRE**

Ms Rena PAPAETI-HADJICOSTA

**Apologised / excusée**

Senior Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)

Head of the International Cooperation Department, Ministry of Justice

Mr Václav MLYNAŘÍK

Security Policy Expert, Security Policy Department, Ministry of the Interior

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Flemming DENKER (representative and evaluator – Lithuania)  
Special Advisor, State Prosecutor for Serious Economic and International Crime

**ESTONIA / ESTONIE**

Mr Urvo KLOPETS  
Advisor, Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Jouko HUHTAMÄKI  
Ministerial Adviser, Police department, Ministry of the Interior

Mr Aarne KINNUNEN  
Deputy Head of Department, Ministry of Justice

**FRANCE**

M. François BADIE  
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), Ministère de la Justice

**GEORGIA / GEORGIE**

Ms Irma GABRIADZE  
Head of Research and Analysis Unit, Secretariat of the Anti-Corruption Council, Ministry of Justice

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Danny POLK  
Ministry of Justice and Consumer Protection, Administrative Officer, Criminal law suppression of economic crime, computer crime, corruption-related crime and environmental crime

Mr Frank RAUE  
Deputy Head of Division, Division PM 1 - Remuneration of Members, German Bundestag

**GREECE / GRECE**

Mr Dimosthenis STINGAS  
Chairman of the Court of First Instance of Serres, Presiding Judge of the District Court of Serres

**HUNGARY / HONGRIE**

**Apologised / excusée**

**ICELAND / ISLANDE**

Mr Pall THORHALLSSON  
Director, Department of Legislative Affairs, Prime Minister's Office

**IRELAND / Irlande**

Ms Aileen HARRINGTON  
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice and Equality

Mr Martin SWITZER  
Deputy to the Permanent Representative of Ireland to the Council of Europe

**ITALY / ITALIE**

Ms Valeria MONTARULI  
Magistrate, Legislative office, Ministry of Justice

**LATVIA / LETTONIE**

Mr Alvis STRIKERIS  
Head of Policy Planning Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

**LIECHTENSTEIN**

Mr Patrick RITTER (Head of delegation)  
Deputy Director, Office for Foreign Affairs

**LITHUANIA / LITUANIE**

Mr Paulius GRICIUNAS (Head of delegation)  
Vice Minister, Ministry of Justice

Ms Elena KONCEVICIUTE  
International Relations Officer, International Cooperation Division, Special Investigation Service

Mr Evaldas SINKEVICIUS  
Head of Legal and Political Information Unit, Office of Seimas, Parliamentary Research Department

**LUXEMBOURG**

M. Jean BOUR  
Ancien Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

**MALTA / MALTE**

Mr Peter GRECH  
Attorney General, Office of the Attorney General

Mr Anglu FARRUGIA  
Speaker of the House of Representatives

Ms Donatella FREUDO DIMECH  
Deputy Attorney General, Office of the Attorney General

Mr Ance! FARRUGIA MIGNECO  
Personal Assistant to the Speaker

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Alexandru CLADCO  
Prosecutor, Head of Unit for analysis and implementing of ECHR, General Prosecutor's Office

**MONACO**

M. Jean-Marc GUALANDI  
Conseiller Technique, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN), Département des Finances et de l'Economie

**MONTENEGRO**

Ms Vesna RATKOVIC (Head of delegation)  
Director, Directorate for Anti-Corruption Initiative

Mr Dušan DRAKIC  
Senior Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative

**NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mr Don O'FLOINN (Head of delegation)  
Senior Policy Advisor, Ministry of Security and Justice, Law Enforcement Department

Ms Anneloes van der ZIJDE  
Policy Advisor, Ministry of the Interior and Kingdom Relations

Mr Johannes J.I. VERBURG (evaluator – Lithuania)  
First Vice-President, Court of Appeal

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Jens-Oscar NERGARD  
Senior Adviser, Ministry of Local Government and Modernisation

Mr Anders Schiøtz WORREN  
Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and Public Security

Mr Arne SANDNES  
IT portal for political parties and public authorities, County Governor of Sogn og Fjordane (CGSF)

Mr Jørgen TISTEL  
IT portal for political parties and public authorities, County Governor of Sogn og Fjordane (CGSF)

Mr Anders GRØNDAHL  
Administration of the party population and electronic forms for the reporting of financial matters (Statistics Norway)

Mr Oskar Petter JENSRUD  
Ministry of Local Government and Modernisation

Ms Kristina Nettet KJERSTAD  
Ministry of Local Government and Modernisation

**POLAND / POLOGNE**

Ms Alicja KLAMCZYNSKA  
Chief specialist, European Criminal Law Division, Criminal Law Department, Ministry of Justice

Mr Tomasz OSTROPOLSKI  
Head of European Law Division, Ministry of Justice

**PORTUGAL**

Mr Daniel MARINHO PIRES  
Legal Adviser, Directorate General for Justice Policy, International Affairs Department, Ministry of Justice

**ROMANIA / ROUMANIE**

Mr Cornel Virgiliu CALINESCU (Head of delegation)  
Head of the National Office for Crime Prevention and Asset Recovery, Ministry of Justice

Ms Anca JURMA  
Chief Prosecutor, International Cooperation Service, National Anticorruption Directorate, Prosecutors' Office attached to the High Court of Cassation and Justice

Mr Andrei FURDUI  
Legal Advisor, National Office for Crime Prevention and Asset Recovery, Ministry of Justice

Mr Nicolae Octavian ONOGEA  
Deputy Director, Permanent Electoral Authority

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Aslan YUSUFOV  
Deputy Head of Directorate, Head of Section of supervision over implementation of anti-corruption legislation  
Prosecutor General's Office

**SAN MARINO / SAINT MARIN**

Mr Eros GASPERONI (Head of delegation)  
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs

**SERBIA / SERBIE**

Mr Vladan JOKSIMOVIC  
Deputy Director of Anti-Corruption Agency

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Ms Dagmar FILLOVA  
Criminal Law Legislation Division, Ministry of Justice of the Slovak Republic

**SLOVENIA / SLOVENIE**

Mr Matjaž MEŠNJAK  
Adviser, Public Integrity and Prevention, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Benjamin FLANDER (evaluator - Malta)  
Senior Lecturer, Faculty of Criminal Justice and Security, University of Maribor

**SPAIN / ESPAGNE**

Mr Rafael VAILLO RAMOS  
Technical Adviser, DG for International Cooperation, Ministry of Justice

Mr Manuel ALBA NAVARRO (evaluator – Lithuania)  
Clerk of the Congress of Deputies

**SWEDEN / SUEDE**

Ms Elin CARBELL BRUNNER  
Legal Adviser, Division for Criminal Law, Ministry of Justice

Mr Andreas KRANTZ  
Deputy Director, Division for Constitutional Law, Ministry of Justice

Ms Sofia Rönnow RASMUSSEN PESSAH  
Intern, Swedish Representation to the Council of Europe

**SWITZERLAND / SUISSE**

M. Ernst GNAEGI (Chef de délégation)  
Chef de l'unité du droit pénal international, Office fédéral de la Justice

M. Olivier GONIN  
Conseiller scientifique, Unité du droit pénal international, Office fédéral de la justice

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / « L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »**

Ms Aneta ARNAUDOVSKA (Head of delegation)  
Judge, Director of the Academy for Judges and Public Prosecutors

**TURKEY / TURQUIE**

Mr Harun MERT (Head of delegation)  
Judge, Deputy General Director, General Directorate of International Law and Foreign Relations , Ministry of Justice

Mr Mete DEMIRCI  
Chief Inspector, Prime Ministry Inspection Board

Mr Ferhat KARAS  
Chief Inspector, Deputy Head of the Prime Ministry Inspection Board

Ms Ayben İYİSOY  
Judge, General Directorate of International Law and Foreign Relations

**UKRAINE**

Mr Robert SIVERS  
Head of the Anticorruption Policy Department, Ministry of Justice

Mr Oleksiy SVIATUN  
Senior expert, Administration of the President, International Legal Issues Sector, Department of Foreign Policy, Main Department of Foreign Policy and European Integration

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr David MEYER (Head of delegation)  
Head of International Relations, Law Rights and International Division, Ministry of Justice

Ms Sheridan GREENLAND (evaluator - Malta)  
Executive Director, Judicial College

Mr Nick BESLY  
Clerk of the Sub-Committee on Lords' Conduct, House of Lords

Ms Eve SAMSON  
Clerk of the Standards and Privileges Committee, House of Commons

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mr Robert LEVENTHAL (Head of delegation)  
Director, Anticrime Programs Division, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs  
U.S Department of State

Ms Jane LEY (Representative and evaluator - Malta)  
Senior Anticorruption Advisor, International Narcotics and Law Enforcement Bureau, U.S Department of State

Mr Michael OLMSTED  
Senior Counsel for the European Union, U.S. Mission to the European Union

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)

Head of the International Cooperation Department, Ministry of Justice

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)**

Apologised / excusé

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /**

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Robert NEILL (United Kingdom)

Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK / BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Katherine DELIKOURA

Chief Compliance Officer of the Council of Europe Development Bank

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

**UNITED NATIONS – UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC) /**

**NATIONS UNIES – OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)**

Apologised / excusées

**ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /**

**ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)**

Apologised / excusée

**INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION ACADEMY /**

**L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (IACA)**

Apologised / excusée

**ORGANIZATION OF AMERICAN STATES (OAS) / ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)**

Apologised / excusée

**Fourth Round Evaluation report on Malta /  
Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle sur Malte**

Mr Benjamin FLANDER

Senior Lecturer, Faculty of Criminal Justice and Security, University of Maribor

Ms Jane LEY

Senior Anticorruption Advisor, International Narcotics and Law Enforcement Bureau, U.S Department of State

Mr Kazimir ÅBERG

Judge, Svea Court of Appeal

**Apologised / excusé**

Ms Sheridan GREENLAND

Executive Director, Judicial College

**Fourth Round Evaluation report on Lithuania /  
Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle sur la Lituanie**

Mr Manuel ALBA NAVARRO

Clerk of the Congress of Deputies

Ms Ülle MADISE

Legal adviser to the President, President's Office, Professor of Constitutional Law, Tartu University

**Apologised / excusée**

Mr Johannes J. I. VERBURG

First Vice-President, Court of Appeal

Mr Flemming DENKER

Former Deputy State Prosecutor

## RAPPORTEURS

### Fourth Round – Compliance Reports / Quatrième Cycle – Rapports de Conformité

#### Poland / Pologne

Ms Helena LIŠUCHOVÁ – Czech Republic / République tchèque  
Mr Daniel MARINHO PIRES – Portugal

#### Slovenia / Slovénie

Mr Frédéric DECRUYENAERE – Belgium / Belgique  
Mr Dražen JELENIĆ – Croatia / Croatie

#### United Kingdom / Royaume-Uni

Ms Aileen HARRINGTON – Ireland / Irlande  
Mr Matjaž MESNJAK – Slovenia / Slovénie

### Third Round – Second Compliance Reports / Troisième Cycle – Deuxièmes Rapports de Conformité

#### Armenia / Arménie

Mr Dimosthenis STINGAS – Greece / Grèce  
Mr Cornel Virgiliu CALINESCU – Romania / Roumanie

#### Montenegro / Monténégro

Mr Vjekoslav VUKOVIC – Bosnia & Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

#### Romania / Roumanie

Mr Vladimir LAFITSKIY – Russian Federation / Fédération de la Russie  
Ms Ayben IYISOY – Turkey / Turquie

Apologised / excusé

### Third Round - Interim Compliance Reports / Troisième Cycle - Rapports de conformité intérimaires

#### Czech Republic / République tchèque

Ms Nóra BAUS – Hungary / Hongrie  
Ms Valeria MONTARULI – Italy / Italie

Apologised / excusée

#### France

M Guido HOSTYN – Belgium / Belgique  
M Olivier GONIN – Switzerland / Suisse

#### Sweden / Suède

Mr Aarne KINNUNEN – Finland / Finlande

#### Turkey / Turquie

Mr Georgi RUPCHEV – Bulgaria / Bulgarie  
Mr Jens-Oscar NERGARD – Norway / Norvège

### Exchange of views / Echange de vues

Mr Robert SATTLER, Director, General Secretariat of the International Organization of Supreme Audit Institutions (INTOSA) /  
Directeur, Secrétariat général de l'Organisation internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques  
(INTOSA)

Apologised / excusée

### COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Jan KLEIJSEN, Director, Information Society and Action against Crime Directorate / Directeur, Direction de la Société de  
l'Information et de la lutte contre la criminalité

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO / Secrétaire Exécutif du GRECO

Ms Elspeth REILLY, Personal Assistant to the Executive Secretary / Assistante Particulière du Secrétaire Exécutif

### Administrative Officers / Administrateurs

M. Björn JANSON, Deputy to the Executive Secretary / Adjoint au Secrétaire Exécutif

M. Christophe SPECKBACHER

Ms Laura SANZ-LEVIA

Ms Sophie MEUDAL-LEENDERS

Mr Michael JANSSEN

Ms Liubov SAMOKHINA

Mme Louise RIONDEL, Assistant Lawyer / Juriste-Assistante

**Central Office / Bureau Central**

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant / *Assistante Administrative*

Mme Laure PINCEMAILLE, Assistant / *Assistante*

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant / *Assistante*

**Webmaster**

Ms Simona GHITA, Directorate General Human Rights and Rule of Law / *Direction générale Droits de l'Homme et État de Droit*

Mme Marie-Rose PREVOST, GRECO

**Interpreters / *Interprètes***

Mme Sally BAILEY-RAVET (8-9/12)

Mme Corinne McGEORGE

Mr Christopher TYCZKA (11-12/12)

Mme Isabelle MARCHINI

**ANNEXE II**  
**ORDRE DU JOUR**

1.	Opening of the meeting	<b>9.30 am</b>	Ouverture de la réunion	<b>09h30</b>
2.	Adoption of the agenda		Adoption de l'ordre du jour	
3.	Information from the President and the Executive Secretary		Communication du Président et du Secrétaire Exécutif	
4.	Topical anti-corruption developments/events in member States		Développements/événements anti-corruption d'actualité dans les Etats membres	
5.	<b>First reading</b> Evaluation Report - Fourth Round <b>Lithuania</b> ..... <b>Monday</b> <b>Malta</b> ..... <b>Tuesday</b>		<b>Première lecture</b> Rapport d'Evaluation - Quatrième Cycle <b>Lituanie</b> ..... <b>Lundi</b> <b>Malte</b> ..... <b>Mardi</b>	
6.	<b>Adoption</b> Compliance Reports - Fourth Round <b>Poland</b> <b>Slovenia</b> <b>United Kingdom</b>		<b>Adoption</b> Rapports de Conformité - Quatrième Cycle <b>Pologne</b> <b>Slovénie</b> <b>Royaume-Uni</b>	
7.	<b>Adoption</b> 2 <sup>nd</sup> Compliance Report – Third Round <b>Armenia</b> <b>Montenegro</b> <b>Romania</b>		<b>Adoption</b> 2 <sup>e</sup> Rapport de Conformité - Troisième Cycle <b>Arménie</b> <b>Monténégro</b> <b>Roumanie</b>	
8.	<b>Adoption</b> Addendum to the 2 <sup>nd</sup> Compliance Report - Third Round <b>Netherlands</b>		<b>Adoption</b> Addendum au 2 <sup>e</sup> Rapport de Conformité - Troisième Cycle <b>Pays-Bas</b>	
9.	<b>Adoption</b> <i>Interim</i> Compliance Report - Third Round <b>Czech Republic</b> <b>France</b> <b>Sweden</b> <b>Turkey</b>		<b>Adoption</b> Rapport de Conformité <i>intérimaire</i> - Troisième Cycle <b>République tchèque</b> <b>France</b> <b>Suède</b> <b>Turquie</b>	
10.	<b>Fifth Evaluation Round</b> Open discussion on: - proposals for the thematic scope - methodological and procedural issues  <b>Wednesday</b>		<b>Cinquième Cycle d'Evaluation</b> Discussion ouverte sur : - propositions relatives à la portée thématique - questions de méthodologie et de procédure  <b>Mercredi</b>	
11.	<b>Composition of evaluation teams</b> Third Round evaluations: Belarus, Liechtenstein, San Marino (Bureau 70 proposals for approval)		<b>Composition d'équipes d'évaluation</b> Evaluations du Troisième Cycle : Bélarus, Liechtenstein, Saint-Marin (propositions du Bureau 70 pour approbation)	
12.	<b>Selection of rapporteur countries</b> Fourth Round Compliance Procedures: Albania, Belgium, Croatia, Denmark, France, Norway, Slovak Republic, Spain, Sweden, "the former Yugoslav Republic of Macedonia" (Bureau 70 proposals for approval)		<b>Sélection des pays rapporteurs</b> Procédures de conformité du Quatrième Cycle : Albanie, Belgique, Croatie, Danemark, France, Norvège, République slovaque, Espagne, Suède, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (propositions du Bureau 70 pour approbation)	

13.	<b>Exchange of views</b> Robert SATTLER, Director, General Secretariat of the International Organization of Supreme Audit Institutions (INTOSAI) <b>Postponed</b>	<b>Echange de vues</b> Robert SATTLER, Directeur, Secrétariat général de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) <b>Reporté</b>
14.	<b>Presentation</b> Jens-Oscar NERGÅRD and N.N. GRECO's recommendations on political party funding – the Norwegian experience <b>Wednesday</b>	<b>Présentation</b> Jens-Oscar NERGÅRD et N.N. Les recommandations du GRECO sur le financement des partis politiques – l'expérience norvégienne <b>Mercredi</b>
15.	<b>Programme of Activities 2015</b> Adoption (draft approved by Bureau 70)	<b>Programme d'activités 2015</b> Adoption (projet approuvé par le Bureau 70)
16.	<b>Second reading and adoption</b> Evaluation Reports - Fourth Round <b>Lithuania</b> <b>Malta</b> <b>Friday</b>	<b>Deuxième lecture et adoption</b> Rapports d'évaluation - Quatrième Cycle <b>Lituanie</b> <b>Malte</b> <b>Vendredi</b>
17.	Miscellaneous	Divers
18.	Adoption of decisions	Adoption des décisions
19.	Dates of next meetings	Dates des prochaines réunions
20.	Close of the meeting <b>Friday, <u>1 pm</u></b>	Fin de la réunion <b>Vendredi, <u>13h00</u></b>

### ANNEXE III

#### **Déclaration de Marin Mrčela, Président du GRECO à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre 2014**

Rarement un jour ne passe sans qu'un scandale de corruption ne fasse les gros titres des journaux dans un de nos 49 états membres. Les citoyens ordinaires de nos anciennes et désormais plus si jeunes démocraties sont souvent confrontés à la corruption dans leur vie quotidienne, sont les victimes de trafic d'influence et d'abus de pouvoir dans leurs contacts avec les services publics, y compris les professionnels de santé et d'éducation, et même les juges et les procureurs.

Dans le même temps, les institutions mises en place pour lutter contre la corruption font souvent face à un manque de ressources, à des obstacles juridiques les empêchant de faire leur travail correctement, ou même à l'ingérence politique lorsqu'il s'agit d'affaires très médiatisées.

Lorsque les politiciens vers lesquels nous nous tournons pour diriger ne manifestent qu'un intérêt de pure forme à la lutte contre la corruption, notamment dans leurs propres rangs, la démocratie vacille.

Certains pourraient penser qu'il s'agit d'une affirmation trop péremptoire, mais n'est pas le cas. Les résultats des évaluations du GRECO montrent que nous avons de bonnes raisons de tirer la sonnette d'alarme. Ce que nos évaluations actuelles des pays nous apprennent est que le renforcement de l'intégrité des parlementaires (et aussi des juges et procureurs) est indispensable.

Bien sûr, certains de nos Etats membres ne rencontrent pas de problème dans ces secteurs ni avec la gouvernance de manière générale, et je suis heureux de dire que le travail des 49 pays du GRECO a le plus souvent eu un impact significatif dans ces domaines. Cela dit, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que, dans plusieurs Etats membres du GRECO, ainsi que dans de nombreuses autres parties du monde, les gens ont pris la rue pour protester avec véhémence contre la corruption et la mauvaise gouvernance. Bien trop souvent, les partis politiques obtiennent de faibles scores dans les très médiatisés indices de confiance du public et sont considérés comme étant «tous pourris».

Les citoyens continueront certainement à dénoncer la corruption, le trafic d'influence et les autres pratiques déplorables de ceux qui sont supposés gérer de façon responsable les affaires publiques et civiles, et promouvoir et protéger le bien commun.

La communauté anti-corruption doit souligner de manière plus affirmée la nécessité d'une volonté politique plus forte pour apporter des progrès durables. Promesses de morale et d'éthique ne sont pas suffisantes. Le 9 décembre est une bonne occasion de nous rappeler cette vérité fondamentale.

## ANNEXE IV

### **Corruption dans le Sport – Résolution No. 1 adoptée lors de la 13e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Macolin, Suisse, 18 septembre 2014)**

Les Ministres responsables du sport, réunis le 18 septembre 2014 à Macolin (Suisse) pour la 13e Conférence du Conseil de l'Europe :

- Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ;
- Rappelant la Convention pénale sur la corruption (1999, STE n° 173), la Convention civile sur la corruption (1999, STE n° 174) et le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (2003, STCE n° 191) ;
- Compte tenu des Recommandations Rec(92)13rev sur la Charte européenne du sport, Rec(92)14rev sur le Code d'éthique sportive et Rec(2005)8 relative aux principes de bonne gouvernance dans le sport ;
- Rappelant la 11e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Athènes, 11-12 décembre 2008), selon laquelle la corruption est un nouveau défi pour le sport ; la conférence a conduit à la décision adoptée sur les matchs arrangés, à la nouvelle convention et à la décision de traiter les autres types de corruption à l'issue du travail sur la convention ;
- Notant le travail et les conclusions de la 12e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Belgrade, 15 mars 2012), en particulier dans les domaines des matchs arrangés, de la corruption et des paris illégaux ;
- Reconnaissant que la manipulation de compétitions sportives constitue une menace pour le sport, qui peut impliquer des pratiques de corruption ;
- Reconnaissant qu'ainsi que le rappelle la Convention, il y a d'autres domaines d'activités sportives qui pourraient être mis en péril par des pratiques de corruption ;
- Considérant la Recommandation CM/Rec(2005)8 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux principes de bonne gouvernance dans le sport, où il se dit convaincu que l'application systématique des principes de bonne gouvernance dans le sport contribuerait de manière significative à éliminer la corruption et les autres pratiques abusives dans le sport ;
- Considérant la Résolution 1875 (2012) de l'Assemblée parlementaire sur la bonne gouvernance et l'éthique du sport ;
- Reconnaissant qu'en général, le mouvement sportif est responsable du sport, mais que les pouvoirs publics coopèrent avec le mouvement sportif afin de promouvoir les valeurs et les bienfaits du sport ;
- Convaincus que la mise en œuvre par des organisations sportives de politiques efficaces de bonne gouvernance, y compris des codes d'éthique et le respect des normes internationales, aidera à renforcer leur autorégulation dans les domaines liés au sport et consolidera leur position face aux pouvoirs publics sur la base du respect mutuel et de la confiance ;
- Reconnaissant que l'amélioration des processus démocratiques conditionne de façon déterminante les conditions d'acquisition et de maintien de l'autonomie du sport ;
- Convaincu que la transparence financière et l'obligation de rendre des comptes sont nécessaires au sein des organisations sportives, afin de respecter leurs structures démocratiques et le financement qu'ils reçoivent des contribuables ;
- Réaffirmant que la nature du sport lui-même, fondée sur le fair-play et la compétition équitables, suppose que les pratiques et comportements déloyaux en sport soient combattus de façon résolue et effective ;
- Convaincus que l'application systématique des principes de bonne gouvernance et d'éthique dans le sport contribuerait de manière significative à éliminer la corruption, la manipulation de résultats sportifs (matchs arrangés) et d'autres pratiques répréhensibles dans ce secteur et que ces améliorations devraient également rendre les organisations sportives plus efficaces dans la réalisation de leurs objectifs ;
- Rappelant l'engagement des ministres du sport à se conformer à des normes d'éthique exigeantes ;

#### *Sur la Convention sur la manipulation de compétitions sportives*

- Exhortent les Etats, à travers le monde, à la signer et à la ratifier ;
- Recommandent au Conseil de l'Europe de rechercher des partenariats avec des organisations et ONG internationales pour promouvoir la signature de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives par les Etats non européens ;

- Se félicitent de la forte participation et du soutien manifesté par le mouvement sportif et par les opérateurs de paris sur les compétitions sportives au cours de l'élaboration de cette Convention et exprime l'espoir que le lancement et l'application de la Convention bénéficieront d'un soutien et d'une participation comparables ;

*Sur la question de la corruption dans la gouvernance du sport*

- Expriment leur appréciation et leur soutien au processus lancé par les organisations sportives internationales pour promouvoir la bonne gouvernance dans le sport ;
- Invitent les gouvernements des Etats parties à la Convention culturelle européenne à s'assurer que leur législation nationale leur permet de lutter efficacement contre la corruption dans le sport, et à soutenir la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans le sport, tels que ceux mentionnés dans la Recommandation CM/Rec(2005)8 du Comité des Ministres aux Etats membres, y compris par des mesures éducatives ;
- Invitent les pouvoirs publics et les organisations sportives à s'engager à mener une politique de tolérance zéro concernant la corruption dans le sport ;
- S'engagent au dialogue et à la coopération avec les mouvements sportifs nationaux pour traiter de ces questions ;
- Invitent les organisations sportives internationales à incorporer des cadres de bonne gouvernance et des mesures préventives contre la corruption, ainsi que l'exigence de respect des normes internationales, dans le cahier des charges des villes et pays hôtes qui se portent candidats pour organiser de grands événements sportifs ;
- Invitent l'APES :
  - à porter à l'attention du GRECO et de CDPC, ainsi que des Etats membres, les lacunes éventuelles des mécanismes et lois anticorruption existants afin de prévenir et de combattre les pratiques de corruption dans le sport ;
  - à assurer la liaison avec le GRECO dans le cadre d'une éventuelle révision des normes anti-corruption ayant trait à la bonne gouvernance dans le sport aux niveaux régional et international ;
  - à s'attacher la coopération d'experts anticorruption pour soutenir la mise en œuvre du manuel de l'ONUDC par des activités de coopération ;
  - à offrir son soutien à l'organisation éventuelle d'une conférence internationale sur toutes les formes de corruption dans le sport, avec la participation d'autorités gouvernementales et du mouvement sportif ;
  - à entamer des échanges de bonnes pratiques sur la façon dont les gouvernements peuvent vérifier l'allocation des subventions sans interférer inutilement avec l'autonomie des organisations sportives ;
  - à promouvoir et à soutenir le développement de lignes directrices sur la bonne gouvernance au niveau européen entre le mouvement sportif, les gouvernements et des spécialistes ;
  - à recueillir et diffuser des informations sur les mesures prises par les Etats au niveau national pour promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans le sport ;
  - à mettre en place un cadre de discussion entre les gouvernements et le mouvement sportif sur la façon de réaliser des événements sportifs plus durables sur le plan économique, social et environnemental avec un véritable héritage.